

LES GRANGES GONTARDES - COMMUNE**Séance du 02/03/2026****Membres en exercice : 13****Présents : 10****Représentés : 0****Absents : 3****Votants : 9****Pour : 9****Contre : 0****Abstention : 0**

deux mars deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents : Gérard BAUMEA, Cécile BREUILLAUD, Jean-Christophe CAMBON, Fabienne KOBİ, Hélène MOULY, Franco PICCARDO, Nicole PONIZY, Jérôme ROIG, Didier SOULAIGRE, Dominique VEZON DAUNIS

Représentés :

Absents : Emmanuelle COMBET, Christophe GALISSARD, Geoffroy HUGUES

Secrétaire de séance : Cécile BREUILLAUD**Date de la convocation** : 23/02/2026**N° d'ordre : DE_003_2026 02/03/2026****Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 budget eau et assainissement (M49)**

Après que Monsieur Didier SOULAIGRE, 1^{er} Adjoint en charge des finances, ait présenté au Conseil Municipal le budget 2025 réalisé.

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT);

VU la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

VU le Compte Financier Unique 2025;

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

CONSIDERANT les éléments suivants :

Compte Financier Unique (CFU) 2025 Budget annexe EAU et ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Résultat 2024 reporté		44 099.10 €		44 099.10 €
Opérations de l'exercice 2025	222 488.51 €	186 359.81 €	-36 128.70 €	
Résultat de clôture 2025	222 488.51 €	230 458.91 €		7 970.40 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Résultat 2024 reporté		11 171.26 €		11 171.26 €
Opérations de l'exercice 2025	89 461.80 €	92 318.97 €		2 857.17 €
Résultat de clôture 2025	89 461.80 €	103 490.23 €		14 028.43 €
ENSEMBLE DES SECTIONS				
	Fonctionnement	Investissement	Total	
Résultat 2024 reporté	44 099.10 €	11 171.26 €	55 270.36 €	
Résultat de clôture 2025	311 950.31 €	333 949.14 €	21 998.83 €	

Après présentation du CFU 2025 du budget principal, Madame Le Maire, se retire de la séance, quitte la salle pour laisser au 1^{er} adjoint la présidence et permettre à l'assemblée de voter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe ;

DONNE pouvoir à Madame Le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Les Granges Gontardes, le 02/03/2026

Madame Hélène MOULY
MAIRE



Date de transmission de l'acte: 09/03/2026
Date de réception de l'AR: 09/03/2026
026-212601454-DE_003_2026-DE
A G E D I